

Seminar

**Polen setzt auf
Innovationsstrategie**

In der Handelskammer fand gestern Nachmittag ein Seminar statt, bei dem Forscher und Unternehmer die zahlreichen Fortschritte vor Augen führten, die Polen im Bereich der Innovation in den letzten Jahren vor zu weisen hat.



13



Versicherungsbran

**PwC stellte
Marktstudie**

14

L'agence de promotion «Luxembourg for Business» sur les rails

Concerter, valoriser, éviter les double emplois

Partenariat public-privé bis pour la promotion du Grand-Duché et des entreprises à l'étranger: Le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, Jeannot Krecké (LSAP) et le Ministre en charge de la place financière, Luc Frieden (CSV) ont présenté hier ensemble l'agence «Luxembourg for Business». Il y a quelques semaines, les deux politiciens avaient déjà présenté de concert l'agence «Luxembourg for Finance», groupement d'intérêt économique créé par l'Etat et PROFIL, association rassemblant les organisations de professionnels financiers du Grand-Duché et présidé par Fernand Grulms (ABBL).

Selon Luc Frieden, la création de deux agences distinctes s'expliquerait par les besoins différents en matière de prospection de marchés et d'attraction d'entreprises sur le site luxembourgeois. Tandis que les services financiers se «vendraient» plu-

pose d'un statut «d'observateur». Présidé par le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, qui propose les membres, le CCPL discute la stratégie de promotion du commerce extérieur et formule des avis. Il examine par ailleurs les projets avisés par un Comité de Gérance.

Composé de cinq membres (deux représentants du Ministère de l'Economie, un du Ministère des Affaires Etrangères et deux de la Chambre de Commerce) et assisté par un Secréariat qui sera dirigé par une personne engagée par l'Agence, ce dernier met à disposition le cofinancement pour les projets retenus et en coordonne l'exécution. Il rapporte directement à l'Assemblée Générale présidée par le Ministre de l'Economie et co-présidée par le président de la Chambre de Commerce. La présidence d'honneur doit d'ailleurs revenir au Grand-Duc héritier.



Jeannot Krecké, Luc Frieden, Pierre Gramegna (Chambre de Commerce) et Paul Ensch (Chambre des Métiers) (d.g.à dr.) lors de la conférence de presse

Photo: F. Aussems

tôt par des événements d'information généralisée, attirer une entreprise de production vers le Grand-Duché ou soutenir une société industrielle luxembourgeoise dans son établissement à l'étranger serait décidément une autre paire de manches. Une, qui reposerait entre autres sur un dialogue beaucoup plus individualisé.

N'empêche que les deux agences sont appelées à travailler «main dans la main» pour «placer le drapeau luxembourgeois dans le monde», comme l'ont souligné les Ministres hier. Une coopération qui sera sous peu formalisée dans un «memorandum of understanding», comme l'a annoncé Jeannot Krecké. Lorsque l'organisation du GIE Luxembourg for Business sera définitivement arrêtée. Selon Krecké, cette coopération devrait plutôt passer par le «Comité Consultatif pour la Promotion du Luxembourg», composé d'une ribambelle de représentants d'administrations, de chambres et d'organisations professionnelles et dans lequel «Luxembourg for Finance» dis-

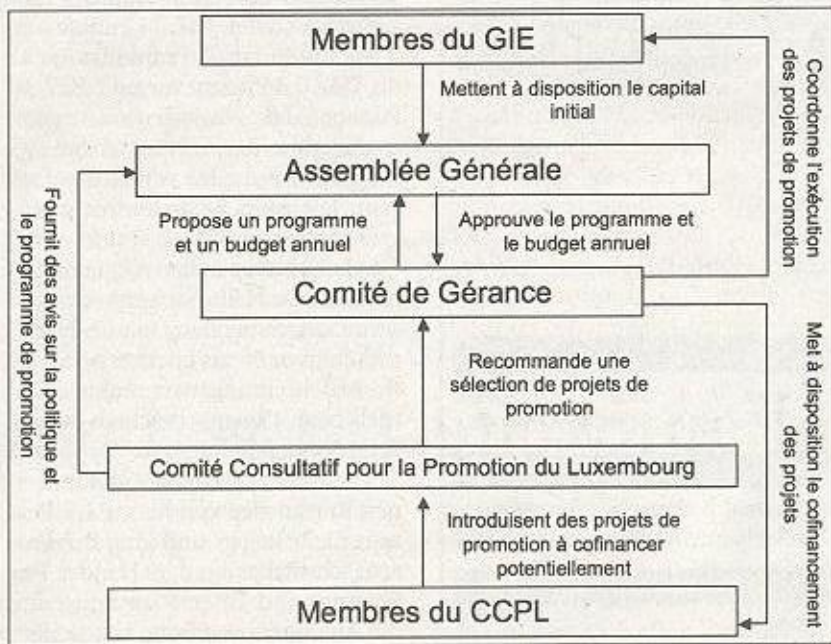
7,3 millions en dotation initiale

Le GIE dispose d'une enveloppe de quelque 7,3 millions d'euros

pour démarrer. L'Etat apporte une dotation initiale de 5 millions. Les autres membres participent de la manière suivante: Chambre de Commerce: 1 million, SNCI: 500.000 euros, Office du Ducroire:

500.000 euros, Chambre des Métiers: 250.000 euros, FEDIL: 100.000 euros. Il est précisé que les «opérations courantes, telles que les projets horizontaux et les cofinancements de projets sélectionnés devront pouvoir être couverts par les intérêts générés par le placement de la dotation initiale». L'agence disposerait ainsi annuellement d'un budget de quelque 450.000 euros.

A noter que les structures au sein de ses membres apporteront évidemment leur part au cofinancement. «Luxembourg Business» ne créera ainsi pas de nouvelles structures, mais est appelée à formaliser leur coopération, leur donner des moyens supplémentaires et à les inciter à innover dans leur approche promotionnelle. Pierre Gramagna, le directeur de la Chambre de Commerce a résumé la mission en ces mots: «concerter, valoriser, éviter les double emplois». L'agence doit être définitivement opérationnelle début 2008.



Le circuit décisionnel

Graphique: Luxembourg for Business